

Ecrit par le 3 juin 2026

'Juste bio' lance la 1re usine agro-alimentaire zéro plastique d'Europe



En 20 ans, la PME vaclusienne est passée de la cacahouète de comptoir à numéro 1 européen du vrac bio dans la grande distribution alimentaire. Le tout en développant son ADN éco-responsable ainsi que son ancrage territorial.

« Nous avons commencé il y a 20 ans avec des produits gras et sucrés vendus dans du plastique et aujourd'hui nous sommes le leader européen du vrac bio avec 0 plastique. » Quel chemin parcouru par Franck Bonfils qui, pour financer ses études à sciences-po il y a plus de 20 ans, faisait griller des cacahuètes dans le garage de ses parents à Gigondas. Il faisait alors le tour des bars pour remplir les distributeurs posés sur les comptoirs avant qu'une polémique nationale sur leur hygiène n'ait raison d'eux.

Une fois son diplôme en poche, celui qui aurait souhaité devenir journaliste commence à travailler dans la banque. Mais sans grande conviction. Cet amoureux du Comtat Venaissin a envie de revenir travailler chez lui. Cette histoire de cacahuètes lui revient à l'esprit. Alors avec la complicité de ses parents, il crée 'Un Air d'ici' en 2000, avec comme objectif de proposer à la grande distribution des cacahuètes de

Ecrit par le 3 juin 2026

bistrot 'à l'ancienne'.

Dans ce marché où il doit faire face à des mastodontes de l'apéro, il se distingue alors en proposant un produit de professionnel au particulier. Les grandes marques mettent en sachet, il conditionne dans un seau réutilisable. Elle cache leur produit dans un emballage aluminisé, il montre ses cacahuètes dans un contenant transparent. Et cela marche.

Le spécialiste des fruits secs bio

Dans le même temps, ce développement s'accompagne d'une adaptation de l'outil de production. 'Un Air d'ici' quitte Gigondas en 2006 pour rejoindre Carpentras, en face de Lafarge dans la zone de Carpensud. Le site s'agrandit notamment de 600m² en 2015 mais il n'est plus suffisant pour faire face à la croissance de l'entreprise vauclusienne.

Il faut dire qu'entretemps 'Un Air d'ici' s'est peu à peu positionnée comme spécialiste des fruits secs avant de s'orienter, en 2008, vers une production bio, toujours destinée à la grande distribution. C'est à ce moment-là que la société carpentrassienne mise sur le vrac via des meubles où les produits sont versés dans des trémies afin que les consommateurs puissent se servir de la quantité dont ils ont besoin dans des sachets kraft recyclables. Bien que le vrac représente désormais plus de 90% de l'activité, l'offre comprend également, en complément, une gamme en sachet pour la consommation 'nomade'.

« Ma grande fierté, c'est d'avoir permis à des millions de personnes de consommer du bio sans être des clients des magasins spécialisés. »

« Quand je suis arrivé dans les magasins pour proposer du bio en vrac, il n'y avait que des problèmes, se souvient Franck Bonfils. J'ai dit laissez-moi juste 1 mètre de linéaire pour faire nos preuves. J'étais sûr que nous étions dans le vrai car nous sommes les seuls au monde à gérer de cette manière avec une maîtrise complète de la chaîne : à savoir une connaissance parfaite des filières sur place (méthode de culture, pas de pesticide, pas de travail des enfants...), un contrôle à 100% des produits que utilisons par notre service qualité ainsi que par un laboratoire indépendant - je fais confiance, mais je contrôle -, des produits transformés à 100% dans notre site de Carpentras ainsi que des conditionnements 100% compostables et biodégradables. A cela, s'ajoute des techniciens dédiés, formés aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, pour le remplissage des trémies hermétiques, directement dans les magasins, ce qui fait que personne n'entre en contact avec les produits dans nos meubles. »

L'accélérateur 'Juste bio'

Si tous les ingrédients sont là, il ne manque plus que le détonateur pour emballer la machine au niveau national. Cet accélérateur arrive en 2017 avec le lancement de la marque 'Juste bio' dont les meubles se trouvent dans plus de 6 000 points de vente en GMS maintenant. Le succès est tel que la nouvelle marque détrône 'Un Air d'ici' qui reste cependant le nom de la société. « Ma grande fierté, c'est d'avoir permis à des millions de personnes de consommer du bio sans être des clients des magasins spécialisés

Ecrit par le 3 juin 2026

où ils n'ont pas l'habitude d'aller », se félicite Franck Bonfils.

Le pari n'était toutefois pas gagné lorsqu'il a fallu convaincre les banquiers de financer ses meubles et leur contenu que Franck Bonfils s'était engagé à reprendre à ses frais auprès des magasins. Finalement, c'est le Crédit agricole qui dit 'banco' pour financer la stratégie de la PME comtadine. Bien lui en a pris puisqu'aujourd'hui 25kg de produits 'Juste bio' sont vendus chaque minute, dont 5kg d'amandes qui constitue le produit phare de cette marque proposant plus de 140 références en vrac issues de l'agriculture biologique et certifiées bio (fruits secs, 'snacking', graines, céréales et petit-déjeuner, riz, pâtes, café...).

« 25kg de produits 'Juste bio' sont vendus chaque minute. »

Une stratégie récompensée par Ernst & Young dès 2018

Un positionnement salué en 2018 par le cabinet d'audit EY (Ernst & Young) dans la cadre de la 26^e édition de son prix EY. L'entreprise carpentrassienne figurant alors parmi les 9 lauréats de la région Sud-Est en obtenant un prix dans la catégorie 'Vision stratégique'

Et le succès est au rendez-vous de ce positionnement atypique qui se traduit aussi dans les résultats : 2M€ de chiffre d'affaires en 2005, 4M€ en 2008, 13M€ en 2016, 50M€ en 2017 et 78M€ en 2020 !

Cet essor s'accompagne alors inmanquablement de nouveau besoin de production. 'Juste bio' décide donc de se doter d'un nouvel outil fidèle à son ADN éco-responsable : un site de 10 000m², toujours à Carpentras, qui est la première usine agro-alimentaire zéro plastique d'Europe. « Nos services administratifs ont aménagé le 2 novembre dernier alors que le 2^e confinement débuté, se remémore Franck Bonfils. Les équipes de production sont arrivées le 15 décembre. »

16M€ d'investissement

Avec cet investissement de 16M€ (9M€ pour le bâtiment et 7M€ pour les outils de production), le leader européen du vrac bio dispose également d'une usine à énergie positive dont la capacité de production est maintenant de 28 000 tonnes contre 7 000 tonnes pour l'ancien site qui sera conservé pour être loué. La PME gardant un attachement pour ce lieu qui l'a vu grandir.

La nouvelle usine comprend notamment un nouveau four permettant de produire en une journée l'équivalent d'une semaine de production sur l'ancien site. De quoi aussi permettre d'aromatiser directement ses produits à partir de produits bruts ou de continuer à les enrober, les griller ou les mélanger.

Dans la partie réfrigérée, des racks mobiles ont été installés pour réduire l'espace dédié au stockage. Résultat : 50% de place gagnée et d'importants gains énergétiques car il y a moins de volume à refroidir.

Ecrit par le 3 juin 2026

Mais ce déménagement a été aussi l'occasion de faire la chasse aux plastiques et autres déchets alors qu'avec le vrac c'est plus de 300 tonnes de plastiques qui ont pu déjà être économisé l'an dernier. Ainsi avec ces locaux flambant neufs 'Juste bio' permet dorénavant l'économie de 2 millions d'étiquettes grâce à un procédé de marquage laser remplaçant l'utilisation de solvant et des systèmes de jet d'encre.

« Grâce à ces méthodes nous allons aussi économiser 500km de ruban de transfert thermique ainsi que 2 000km de scotch. »

« Notre volonté, poursuit le patron vauclusien, c'est que notre site soit entièrement tourné vers la réduction des emballages polluants. »

« Notre volonté, poursuit le patron vauclusien, c'est que notre site soit entièrement tourné vers la réduction des emballages polluants. Pour cela, depuis 2019 nous avons notamment mis au point, avec une start-up israélienne, un emballage entièrement compostable et biodégradable. » Un conditionnement inédit d'origine végétale permettant de garantir une durée de vie de près de 1 an au produit emballé qui avait eu les honneurs de Brune Poirson, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire lors d'une présentation il y a bientôt 2 ans.

« Ce procédé est en open-source. Il est donc utilisable par l'ensemble du secteur qui, pourtant, ne semble pas se précipiter pour l'utiliser » regrette Franck Bonfils.

Même désappointement concernant la mise en place de filières de production locales : « en matière d'approvisionnement nous essayons de faire toujours au plus proches. D'abord la France, puis nos voisins européens et ainsi de suite... »

S'approvisionnant dans une trentaine de pays, le patron de 'Juste bio' qui a appris à maîtriser ses craintes en avion, est un gros utilisateur d'amandes bio (1 200 tonnes par an provenant essentiellement d'Espagne et d'Italie). L'entreprise est donc prête à soutenir la mise en place d'une filière. Encore faut-il que les différents acteurs prennent en compte les exigences du secteur du bio.

« Je suis un fervent défenseur de l'emploi local. »

Autre grande fierté pour Franck Bonfils : créer de l'emploi local. « Je suis un fervent défenseur de l'emploi local car c'est nous les entrepreneurs qui créons des emplois et c'est nous qui créons des consommateurs sur nos territoires », explique celui qui ne comptait que 5 salariés en 2005 puis une trentaine à l'orée 2016/2017. Aujourd'hui, l'entreprise compte 130 salariés ainsi que 15 à 20 intérimaires supplémentaires. L'an dernier, cet acteur de l'emploi local a recruté 40 personnes et cherche à en embaucher 10 de plus actuellement ([recrutement ici](#)).

L'emploi, l'emploi et encore l'emploi semble être le leitmotiv de ce patron qui n'avait hésité, il y quelques

Ecrit par le 3 juin 2026

années à supprimer toutes les cartes Total de ses commerciaux suite à l'annonce d'un plan de licenciement après des bénéfiques records du pétrolier. « Nous avons pris nos cartes essence chez nos clients distributeurs », explique-t-il alors qu'il offre alors des vélos à ses salariés pour limiter les déplacements en voiture. Le bio ce n'est pas que dans les amandes c'est aussi dans la tête.

Et le Covid dans tout ça ?

« Lors du 1^{er} confinement, on a fermé le vrac pour des raisons d'hygiène en apposant des messages anxiogènes dans les rayons alors que *vrac ne présente pas plus de risque qu'un paquet de gâteaux mis en rayon par un opérateur*. Je le répète, nos opérateurs versent les produits dans les trémies sans toucher les aliments. Ensuite, ce sont les consommateurs qui se servent sans jamais être en contact avec les produits stockés dans nos meubles. »

« Avec cette crise sanitaire, il y a un vrai retournement des consommateurs qui veulent plus de transparence et d'informations. Maintenant, ce que l'on raconte sur les entreprises intéresse le grand public. Dans le même temps, je suis convaincu qu'à long terme on ira à la réduction des emballages et que le secteur du vrac devrait exploser. »

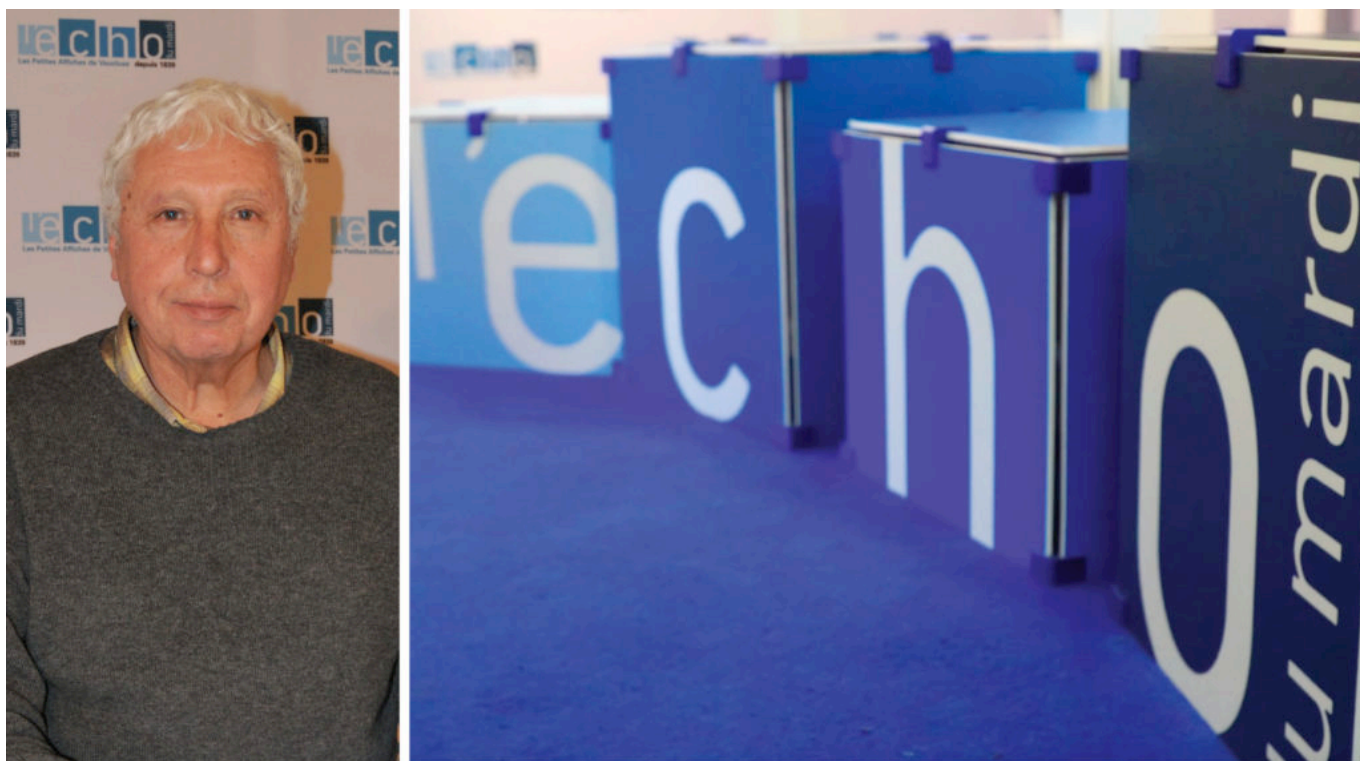
En attendant, les projets ne manquent pas puisque 'Juste bio' va sortir en 2021 'Cocorico' une gamme de produit français (noix, légumineuse...). Autre lancement, l'arrivée de la marque 'Louis et P'tit Jules', qui reprend le concept du vrac dans des meubles, pour être déclinée au sein de la GSS (Grande surface spécialisée). Déjà présent en Suisse, en Belgique, au Luxembourg et au Portugal, la 'pépité' vaclusienne envisage également d'étendre son offre à l'export.

Ecrit par le 3 juin 2026



«L'Echo du Mardi devient 100% numérique» Philippe Chevalier

Écrit par le 3 juin 2026



Ceci est un numéro 'collector'. Après presque deux siècles de parution, l'Echo du mardi devient 100% numérique. Articles et vidéos sont désormais librement accessibles sur www.echodumardi.com. Une mutation engendrée par le lancement de notre nouveau site Internet en février dernier, l'accélération du flux d'articles et de lecteurs, conséquences du confinement dues à la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour autant, nous n'en n'oublions pas le papier et l'Echo du mardi se réinventera d'ici quelques mois en un format haut de gamme toujours destiné aux décideurs du territoire. En attendant, la parole revient aux partenaires qui nous ont accompagnés ces dernières années pour réaliser le journal.

Rencontre avec Philippe Chevalier, directeur de publication, aux manettes de ce média créé en 1839.

Le relais

Le 10 février 2010 Philippe Chevalier achetait 'Les petites affiches de Vaucluse' devenant directeur de publication. Le 13 septembre 2011, l'hebdomadaire économique vauclusien changeait de maquette devenant 'L'Echo du mardi'. Le 17 mars 2020, pris dans la tourmente de la crise sanitaire de la Covid-19, le titre concentrait son travail journalistique sur son site internet. Depuis l'hebdomadaire nourrissait simultanément les deux canaux ... jusqu'à ce mardi 12 janvier qui signe la dernière parution de l'Echo du mardi sous la forme de journal papier.

Écrit par le 3 juin 2026

Pérennité du journal

«Tous ces changements découlent de l'intention de pérenniser le journal dont les Archives municipales ont trouvé les premières traces en 1839 !, précise Philippe Chevalier. Depuis plus de deux siècles écoulés et malgré les changements techniques, culturels, sociétaux et économiques, le journal existe toujours, cela fait partie du devoir du chef d'entreprise.»

«La présentation et l'accroche des articles sur Internet sont fondamentales.»

Coup d'accélérateur

«La crise sanitaire de la Covid-19 dès le confinement du 17 mars 2020, le nombre croissant de lecteurs sur le Net, l'instabilité de la situation économique et l'avenir de la presse sont autant d'éléments qui nous ont poussés à passer, en à peine 9 mois, au 100% numérique avec une moyenne d'environ 10 publications quotidiennes du lundi au vendredi, un peu moins en week-end. Les annonces légales sont publiées sur le site depuis ce mardi 5 janvier et notre annuel 'Le Vaucluse en chiffres' est devenu, en cinq ans, un incontournable.»

Trace écrite

«Il était également important de garder une trace écrite du journal, ainsi, pour conserver son ADN, nous élaborerons, en 2021, deux magazines semestriels Echo du mardi en plus du Vaucluse en chiffres dont le 1^{er} magazine paraîtra en juin prochain. A partir de 2022, l'Echo du mardi version magazine deviendra un trimestriel, proposant des rubriques : économie, société, culture, art de vivre...»

Maintenant ?

«Le passage au 100% numérique, comme tous les changements, est à la fois nécessaire mais frustrant parce que les gens aiment se retirer, à certains moments, de la vie agitée pour prendre le temps de se poser, de siroter son café tout en feuilletant le journal, accompagné par la sensation et le bruit des feuilles que l'on tourne. Cet instant de nostalgie, cette madeleine de Proust va disparaître.»

D'un autre côté

«L'accès au numérique rend l'information immédiate, nous rapprochant d'un quotidien en simultané. Pour autant, nous voulons conserver la qualité de nos articles et des iconographies choisies. Enfin, si notre site echocumardi.com connaît un vrai succès, c'est qu'il reprend les mêmes exigences de qualité que le journal.»

«Notre feuille de route ? Etre reconnu par nos lecteurs pour le sérieux de nos articles.»

Ecrit par le 3 juin 2026

10 ans d'exercice

«Avant de reprendre Les petites affiches de Vaucluse, je dirigeais des entreprises de plusieurs centaines de salariés, au sein de multinationales, dans l'industrie chimique puis agroalimentaire. En investissant dans le journal, j'ai été confronté à un univers plus petit, plus proche des gens et de la réalité. Diriger le journal m'a permis d'appréhender l'information en modes micro et macro économiques me procurant une autre vision du monde, une ouverture d'esprit sans doute liée à la fréquentation des acteurs politiques et économiques.»

Difficultés et réussites

«Mes plus grandes difficultés et réussites ? Les difficultés auxquelles sont confrontées toutes les entreprises qui sont liées à la trésorerie et à la rentabilité. Le plus important, que ce soit dans les entreprises ou au journal ? Concevoir une vision de ce que l'on doit faire, la partager et la rendre lisible et audible par tous les collaborateurs et, enfin, conserver à l'esprit la rentabilité économique. C'est la raison pour laquelle nous mutons du papier au numérique.»

Le bon moment

«Nous opérons ce changement au bon moment car l'arrêt de l'impression et de la distribution apporteront de nouvelles ressources et moins de charges. Dans le même temps, nous développons à la fois le titre sur les réseaux sociaux, le site et dans une nouvelle formule magazine avec deux semestriels en 2021 qui deviendront des trimestriels en 2022 sans compter la reconduction du Vaucluse en chiffres.»

Stratégie de développement

«Nous conserverons l'ADN de notre journal qui reste, au 1^{er} plan, un support d'annonces légales avec un rédactionnel logiquement centré sur l'économie mais également très ouvert sur la vie des territoires.»

Vers un public élargi ?

«Nos lecteurs sont les élus, les partenaires institutionnels, les notaires, les avocats, les experts-comptables, les chefs d'entreprise, les interprofessionnelles, les associations ainsi que leurs sphères proches... Au fil des années, le titre a continué d'évoluer. Les abonnés se sont transformés, très naturellement, en visiteurs. C'est ainsi que le site echodumardi.com comptabilise entre 10 à 12 000 visites par semaine, particulièrement depuis le coup d'accélérateur du confinement de mars 2020.»

« Notre réussite ? Le Vaucluse en chiffres devenu, depuis juin 2016, un incontournable. »

Les conséquences

Écrit par le 3 juin 2026

«De fait, avec l'élargissement de notre lectorat et de nos visiteurs, nous ouvrons notre champ rédactionnel, par exemple, au traitement de faits de société. Le numérique a favorisé l'ouverture de notre lectorat et va contribuer à façonner les prochains contenus de nos magazines -papier semestriels avec l'arrivée de nouvelles rubriques comme l'art de vivre.»

L'essentiel ?

«Ce qui est important pour une société ? Je vais dire une évidence : c'est d'assurer la pérennité de l'entreprise. C'est la condition essentielle pour porter d'importants et d'ambitieux projets car sans rentabilité on n'existe moins ou plus du tout.»

Humainement

«La différence est-elle notable entre la direction d'entreprises importantes et celle d'une TPE (très petite entreprise) ? Finalement non. Vos interlocuteurs dans les grandes entreprises sont les 4 ou 5 directeurs qui vous rendent régulièrement compte de l'application de la politique générale demandée par le chef d'entreprise ou ses actionnaires. Au journal, nous fonctionnons avec ces mêmes 5 personnes.»

On a toujours un patron

«Que ce soit vos actionnaires, vos clients ou l'outil de production, tout est dans la notion d'équilibre. En tant que dirigeant vous êtes placé entre vos directeurs et salariés d'une part, vos actionnaires d'autre part et la réalité du marché. Dans la TPE, l'équation reste la même. Tout est, pour le dirigeant, dans la connaissance du marché, sa faculté à percevoir l'évolution de sa structure, prendre les décisions au bon moment et, je me répète, tout en conservant à l'esprit l'obligation de la rentabilité à court, moyen et long termes. Quant à la presse de demain ? Elle aura toujours son mot à dire que ce soit sur le numérique ou sur le papier.»

100% LOCAL

« Jouer la carte de la proximité »

« Chaque fois que nous le pouvons, nous jouons la carte de la proximité en faisant travailler d'abord, les entreprises du Vaucluse, puis ensuite, celle de la région », insiste Philippe Chevalier, le directeur de la publication de l'Echo du mardi. « Parler d'économie locale sans être un acteur actif de cet enrichissement collectif me semble être une position difficilement tenable », poursuit ce dernier qui regrette toutefois qu'un certain nombre d'intervenants vauclusiens ne suivent pas tous cette logique. « Plus que jamais aujourd'hui, où l'on met en avant le 100% local, il est important de défendre notre territoire économique. C'est d'ailleurs l'occasion pour nous, de remercier tous les professionnels du Droit ou du Chiffre (notaires, avocats, experts-comptables, huissiers...), les collectivités locales ainsi que les particuliers qui privilégient le dernier journal vauclusien d'annonces légales dans leur démarche de publication. »

Ecrit par le 3 juin 2026

Un peu d'Histoire

«Aujourd'hui, nos lecteurs sont quatre fois plus nombreux à nous lire sur le net plutôt que sur le papier.»

L'Echo du mardi a vécu, depuis 1839, différentes époques en s'adaptant chaque fois aux révolutions technologiques, économiques et culturelles. Aujourd'hui, ses lecteurs sont quatre fois plus nombreux à le lire sur le net plutôt que sur le papier et, demain, ils seront encore plus nombreux. La révolution numérique a rattrapé le titre qui, au fil des années, s'est appelé Le Mercure Aptésien (1839-1926), Le petit Aptésien, les Petites affiches avignonaises (en 1886), le Bulletin du palais (vers 1895 1895), Debout la France (à la Libération en 1945, à ne pas confondre avec l'actuel parti politique puisqu'alors édité par Front national de Vaucluse, mouvement résistant communiste fondé clandestinement en 1942), Les Petites affiches de Vaucluse, l'Echo du mardi (à partir d'avril 2011). Pour nourrir cette formidable épopée, et depuis le 1er confinement du printemps le 17 mars 2020, le journal est désormais sur le net, en accès libre. Egalement, ses deux éditions numériques www.echodumardi.com et papier 'Le Vaucluse en chiffres' seront complétées par un nouveau magazine qui paraîtra à partir de juin prochain à un rythme trimestriel.

Ecrit par le 3 juin 2026

www.echodumardi.com c'est :



1 936 articles
(sans faits divers !)
en 2020



4 180
abonnés⁽³⁾



+260%



1 754 abonnés⁽³⁾

+522%

(1) Depuis la mise en service de la nouvelle version de notre site internet le jeudi 20 février 2020.

(2) Du mardi 7 janvier 2020 au mercredi 6 janvier 2021.

(3) Du jeudi 20 février 2020 au mercredi 6 janvier 2021.

Avignon va accueillir la plateforme nationale de suivi des travailleurs étrangers saisonniers

Ecrit par le 3 juin 2026



La ville d'Avignon vient d'être choisie pour l'implantation d'une plateforme nationale de suivi des travailleurs étrangers saisonniers.

La cité des papes a été notamment retenue pour cette implantation en raison du fait que le département de Vaucluse est actuellement celui qui instruit le plus de dossiers en France sur cette thématique. La nouvelle structure va permettre la création de 10 emplois nouveaux et sera opérationnelle au début du mois d'avril 2021.

Cette décision du Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'[organisation territoriale de l'Etat](#) (OTE) confiant aux préfectures le suivi des travailleurs étrangers actuellement réalisé par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Dans cette optique, le ministère de l'Intérieur a donc décidé de regrouper ces services au sein de 5 plateformes inter-régionales non spécialisées (Béthune, Nanterre, Bobigny, Tulle et Clermont-Ferrand) ainsi que dans 1 plateforme nationale spécialement dédiée à la gestion des saisonniers étrangers (celle d'Avignon).

(vidéo) : pour ses vœux, le Département fait son cinéma



Privé de ses traditionnelles cérémonies des vœux en raison du Covid-19, le Conseil départemental de Vaucluse a décidé de s'adresser aux Vauclusiens grâce à un film de 4min13 diffusé sur son site internet et les réseaux sociaux.

« Le ton est délibérément optimiste et nous aide à regarder vers l'horizon, au-delà de la crise que nous connaissons, explique le Département. Le Vaucluse est un territoire d'exception qui avance, se modernise, sans rien renier de ses racines et de son identité.

Véloroute et cyclotourisme, environnement, collège, patrimoine, Sdis (*Service départemental d'incendie et de secours*), personnes âgées, entretien et réalisation des routes, innovation et artisanat, photovoltaïque, agriculture, université, très haut débit... ce film réalisé par Benjamin Smither de AMDA à Villeneuve-lès-Avignon évoque les grands thèmes qui caractérisent ce territoire.

Écrit par le 3 juin 2026

« On prend un temps d'avance. »

« Ici, on réinvente déjà le plaisir de se balader dans une nature préservée grâce aux vélos électriques, poursuite le Département. Ici, la technologie permet déjà de poser un nouveau regard sur notre riche patrimoine ou bien de sauver des vies. Ici, l'agriculture de demain est déjà en germe et l'on imagine de nouvelles manières d'enseigner au collège. Ici, grâce aux connexions Internet à Très Haut Débit, on peut déjà vivre et travailler en ville comme à la campagne. Ici, c'est le Vaucluse et dès aujourd'hui, on prend un temps d'avance. »

https://www.vaucluse.fr/fileadmin/03_Videos/2021/En_Vaucluse_prenons_un_temps_d_avance.mp4

Le Vaucluse accueille un nouveau sous-préfet à la relance



Ecrit par le 3 juin 2026

A l'issue d'un appel à candidature, [Julien Fraysse](#) vient d'être désigné sous-préfet à la relance pour le département de Vaucluse. Agé de 29 ans, il aura la charge de la bonne application du plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, annoncé par le Gouvernement en septembre dernier.

C'est une situation inédite en France. En septembre dernier, Le Gouvernement annonçait un plan de relance historique chiffré à 100 milliards d'euros destiné à redresser durablement l'économie française et à créer de nouveaux emplois en investissant en priorité dans les domaines les plus porteurs. Pour la bonne mise en œuvre des opérations, l'exécutif a décidé de désigner, via un appel à candidatures, trente sous-préfets dédiés à la relance. Dans le Vaucluse, c'est Julien Fraysse qui vient d'être officiellement installé ce vendredi 8 janvier par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

« Agir comme un facilitateur sur le territoire »

Originaire d'Ecully (Rhône), âgé de 29 ans, diplômé de Sciences Po. Grenoble en 2014, Julien Fraysse a été ces quatre dernières années Administrateur territorial, chargé de mission 'Projets structurants' au pôle 'développement économique, enseignement supérieur et attractivité' de Mulhouse Alsace agglomération. « Nous sommes dans une situation économique complexe mais aussi porteuse d'opportunités car nous préparons la France à 10 ans, explique Julien Fraysse. Je souhaite agir comme un facilitateur en accompagnant chaque projet porteur sur le territoire. »

« Faire que ces 100 milliards deviennent une réalité »

« La relance n'est ni un plan technocratique ni un carnet de chèque, précise Amélie de Montchalin. Il s'agit d'un projet de reconquête et de reconstruction après une crise sans précédent où il faut trouver la bonne dynamique dans chaque territoire en y associant tous les acteurs : la population, les entreprises, les élus et les services de l'Etat sur une vision partagée de ce dont on a besoin. La crise économique dure, le temps est compté. C'est pourquoi il faut financer des projets créateurs d'emploi et faire que ces 100 milliards deviennent une réalité. »

Comprendre les enjeux du territoire

Parmi les priorités inscrites dans sa feuille de route, Julien Fraysse souhaite aller à la rencontre des acteurs du territoire, afin « de comprendre leur vision stratégique, leurs projets de développement, de transformation, de préservation ou de création d'emplois. » Aux côtés du préfet et des sous-préfets d'arrondissement, le nouveau sous-préfet souhaite également mettre en place des groupes de travail thématiques (agriculture, culture...). « L'idée est de s'appuyer sur nos forces, souligne le préfet de Vaucluse Bertrand Gaume. Nous disposons de pépites dans le département qui mérite une attention particulière. » « Ce sont les acteurs du terrain qui auront la main, conclut Julien Fraysse. Plus les projets seront de qualité, plus l'enveloppe sera importante pour les mener à bien. »

Ecrit par le 3 juin 2026

Instauration du couvre-feu à 18h à partir de demain en Vaucluse



Le préfet de Vaucluse vient de prendre l'arrêté instaurant le couvre-feu à partir de 18h. [Comme nous l'avions annoncé vendredi](#), cette mesure sera effective à partir de demain dimanche 10 janvier. « Avec un taux d'incidence consolidé de 180 la semaine dernière et même, ce jour, de 206 pour 100 000 habitants pour la population générale et de 220 pour 100 000 habitants pour les + de 65 ans, la situation sanitaire redevient très préoccupante sur la totalité du territoire du Vaucluse », expliquent les services de la préfecture.

Les dispositions suivantes, en vigueur depuis l'instauration du couvre-feu à 20h s'appliqueront donc à partir de 18h :

Pour les commerces :

Ecrit par le 3 juin 2026

- les commerces, établissements de services à la personne et assimilés ne doivent plus accueillir de public à compter de 18 heures ;
- la vente à emporter n'est pas autorisée au-delà de 18 heures. Les livraisons demeurent toutefois possibles. Les restaurants, pizzerias et assimilés pourront donc continuer à faire livrer les commandes.

Pour la garde d'enfants, l'enseignement et la formation :

- les établissements recevant du public (ERP) ou les autres structures qui accueillent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités périscolaires ainsi que de la formation professionnelle peuvent continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18 h. Le personnel de ces établissements devront justifier leur déplacement au-delà de 18 h en cochant le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' sur l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- les collectivités ne sont donc pas obligées de modifier leur organisation. Tant les conducteurs de transports scolaires que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' ;
- la dérogation permet aussi de traiter les activités périscolaires, c'est-à-dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.

Pour les activités de plein air, les activités extrascolaires et les activités sportives :

- le couvre-feu à 18h00 entraîne l'avancée à cette heure de la fin des activités de loisir en plein air, qu'elles s'exercent sur la voie publique (promenade ou sport), en milieu naturel (promenade, sport, pêche, etc.) ou en établissement de plein air ;
- s'agissant des activités extrascolaires : à partir du 4 janvier 2021, comme les autres activités de loisirs, les activités extrascolaires exercées en plein air ou en salle doivent cesser à 18h.

Pour les autres activités professionnelles, les consultations et soins médicaux, les déplacements pour motif familial impérieux, pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, l'assistance aux personnes vulnérables, les missions d'intérêt général, les convocations administratives ou judiciaires ou les déplacements brefs nécessaires aux besoins des animaux de compagnie :

Les déplacements liés aux motifs précités ne sont pas affectés par le couvre-feu, le motif de dérogation prévu dans les attestations dérogatoires disponibles sur le site www.vaucluse.gouv.fr permet de les prendre en compte.

Mesures départementales de lutte contre la propagation du virus prises par arrêté préfectoral.

- Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute personne de 11 ans ou plus, piétons, trottinettes et autres engins de déplacements personnels,

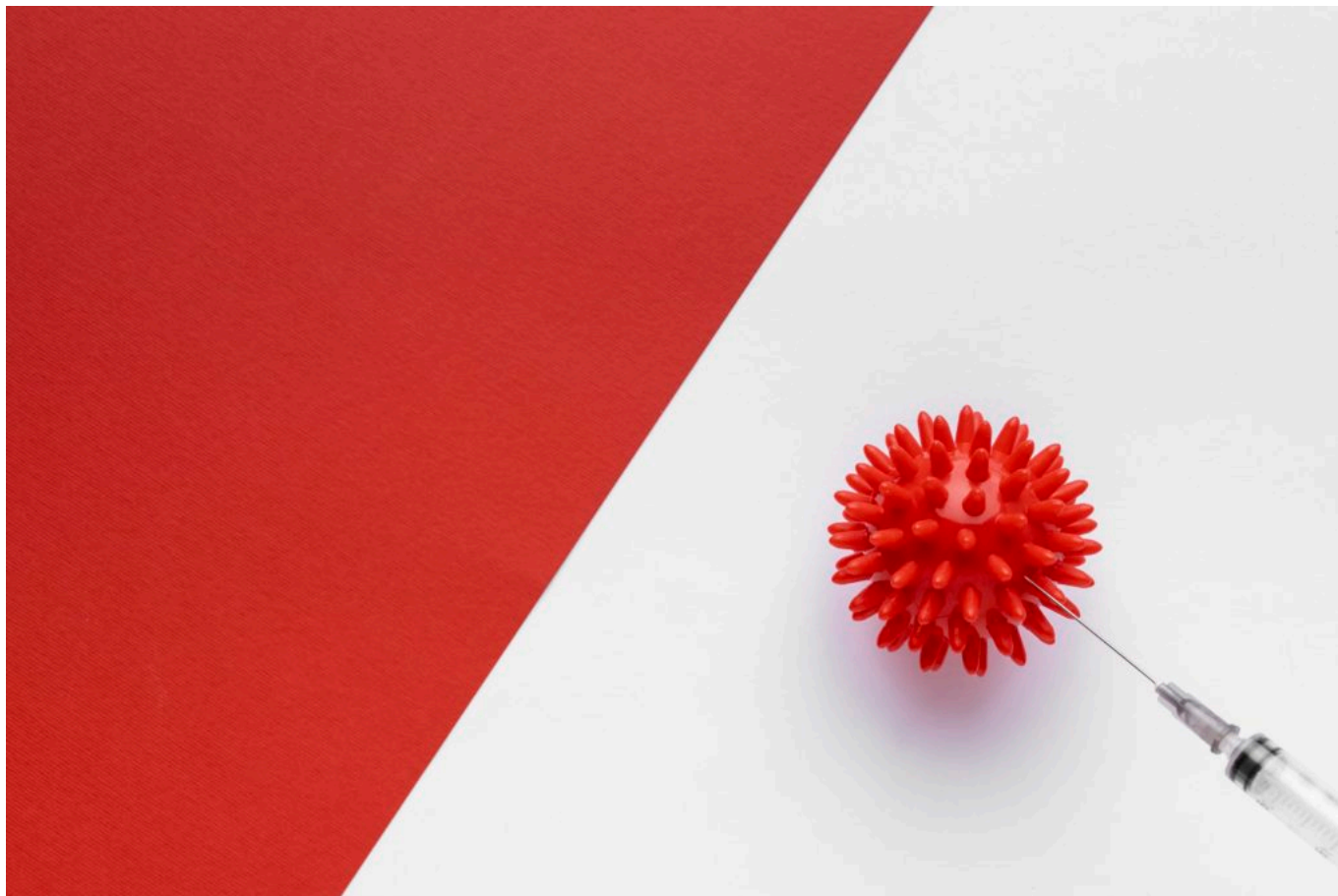
Ecrit par le 3 juin 2026

motorisés ou non, dans l'ensemble des communes du département de Vaucluse.

- La vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites de 18h à 6h.
- Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
- Les activités dansantes sont interdites dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite ainsi que dans l'espace public couvert ou non.

Sorgues recense les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre le Covid

Ecrit par le 3 juin 2026



La commune de Sorgues vient de relancer le recensement des personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin de savoir si elles souhaitent ou non se faire vacciner. En effet, à partir du lundi 18 janvier, les seniors de plus de 75 ans pourront se faire vacciner. Ce recensement par la ville de Sorgues vise donc à évaluer les besoins et prévoir les stocks de vaccins nécessaires.

Pour cela, les personnes concernées peuvent contacter la mairie au 04 90 39 71 67, ou envoyer un courriel à mairie@sorgues.fr, à partir de lundi 11 janvier jusqu'au mercredi 14 janvier.

© freepik - fr.freepik.com

Ecrit par le 3 juin 2026

Avignon, Fondasol continue sa croissance externe en intégrant Prodétis



Le groupe avignonnais [Fondasol](#) (760 collaborateurs, 77M€ CA), expert de l'ingénierie conseil dans le domaine de la construction et acteur historique de la géotechnique en France depuis 1958, intègre la société d'ingénierie conseil [Prodétis](#) (25 collaborateurs, 3,3M€), spécialisée dans les domaines des études d'exécution des ouvrages de génie civil, des ouvrages d'art, des ouvrages industriels et des ouvrages souterrains.

Après l'intégration de la société canadienne [Solroc](#) (61 collaborateurs, 10M de CA dollars canadiens CA), experte dans les domaines de l'environnement, de l'ingénierie géotechnique et du contrôle qualité des matériaux, en octobre 2020, cette acquisition vient renforcer la stratégie de développement du groupe Fondasol, et la dote d'un nouvel avantage concurrentiel sur son marché.

Pour [Olivier Sorin](#), PDG du groupe Fondasol : «2020 a souligné l'importance de continuer à renforcer nos solutions globales d'ingénierie nous devons étendre toujours plus notre expertise métiers, nos implantations géographiques ainsi que la granulométrie de nos affaires.»

Vaucluse : confirmation du couvre-feu à 18h à partir de dimanche



C'était un secret de polichinelle depuis la conférence de presse d'hier soir où le Premier ministre [Jean Castex](#) a annoncé que le *couvre-feu* actuel était prolongé jusqu'au 20 janvier 2021 partout en France et que, dans certains départements, l'horaire de celui-ci risquait d'être avancé à 18h.

Avec un taux d'incidence se stabilisant à un niveau élevé (ndlr : notamment 291 pour 100 000 habitants sur le territoire de Vaison-Ventoux, 251 pour le Pays réuni d'Orange ou bien encore 239 à Luberon Monts de Vaucluse du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021) le Vaucluse va donc faire partie des 10 départements (dont certainement les Bouches-du-Rhône) à appliquer ces restrictions dès dimanche prochain.

Bien que [Bertrand Gaume](#), le préfet de Vaucluse, n'est pas encore signé les arrêtés d'application de cette mesure, cette dernière vient notamment d'être confirmée par [Anthony Zilio](#), le nouveau maire de Bollène.

« J'étais hier soir tard en réunion avec le préfet de Vaucluse qui avait convoqué les élus en urgence pour nous informer des nouvelles dispositions du Gouvernement qui vont s'appliquer dès dimanche 10 janvier à partir de 18h à notre département de Vaucluse », explique l'élus du Haut-Vaucluse sur son compte LinkedIn.

Ce que cela change

Ecrit par le 3 juin 2026

A l'image, des 15 autres départements (essentiellement dans l'Est de la France) où ce couvre-feu a déjà été mis en place [il sera nécessaire d'utiliser une attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre-feu.](#)

Concrètement, cet avancement de l'horaire du couvre-feu concerne principalement les ventes à emporter qui ne pourront plus être retirées à compter de 18h. Par ailleurs, les activités extra scolaires (notamment les activités sportives) ne seront également plus possibles après 18h alors que les activités périscolaires devraient l'être.

Néanmoins, les déplacements des activités professionnelles ne sont pas impactés par le couvre-feu après 18h. Les garderies d'enfants devraient aussi être autorisées après 18h ainsi que les transports scolaires. Les livraisons par les commerces sont également possibles après 18h. Enfin, les collectivités locales ne devraient pas être contraintes de modifier leurs organisations.

Les déplacements autorisés pendant le couvre-feu

Pour rappel, les déplacements autorisés pendant le couvre-feu concernent :

- le travail : se rendre sur le lieu de travail, pour une formation ou la recherche d'emploi. Si vous êtes salarié, des attestations permanentes sont à remplir par l'employeur pour les déplacements domicile-travail. En revanche, dans le cadre d'un déplacement professionnel, l'attestation doit être remplie si vous n'êtes pas salarié et que vous n'avez pas de justificatif établi par votre employeur.
- la famille et les enfants : déplacement scolaire, garde d'enfant, accompagnement d'enfants à l'école, à la crèche, auprès de l'assistante maternelle ou à des activités.
- l'assistance aux personnes vulnérables.
- l'Enseignement et la formation des adultes : déplacements entre le lieu de résidence et le lieu d'enseignement ou de formation.
- les examens ou concours.
- la santé : consultations et soins, achat de médicaments.
- le handicap : déplacement d'une personne en situation de handicap, si besoin avec un accompagnant.
- les animaux : déplacement bref, dans un rayon d'1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.
- les rendez-vous dans un service public ou convocation judiciaire ou administrative.
- la participation à une mission d'intérêt général sur demande de l'administration.
- les voyages : déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance.

Quelles conséquences en cas de non-respect du couvre-feu ?

Le montant de l'amende pour non-respect du couvre-feu s'élève à 135€ majorée à 375€, en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention.

Ecrit par le 3 juin 2026

En cas de récidive dans les 15 jours : l'amende s'élèvera à 200€, majorée à 450€. Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros, 6 mois d'emprisonnement.